



Commune de
Faverges-Seythenex

DELIBERATION n°Del.2026-IX-144
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 29
- représentés : 4
- absents ou excusés : 0
- votants : 33

PRESENTS : Yves CREPEL, Guillaume GASSIE, Emmanuelle DAVIET, Pascal BOULAY, Cécile MORAT, Xavier BALLORAIN, Aurélie MERMIER, Sunny VENDIS, Nathalie SURY, Didier JOSSERAND, Anne-Marie BERNARD, Philippe STRAPPAZZON, Nadège RAT, Coralie LUCAS, Marie-José MANIGLIER, Yann GISIN, Aline BOURILLON, Pablo CALLEJO, Elke PIJCK, Arnaud GARNIER, Fabrice PALENI, Gaëlle BENIERE, Quentin DUNAND, Charlyne BINET, Florence BOTTALA-GAMBETTA, Stéphane GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Gilles ANDREVON, Martine BRASSOUD, *conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Stéphane LAURENCE a donné procuration à Guillaume GASSIE
Camille LAROUY a donné procuration à Pascal BOULAY
Julie DENAMBRIDE a donné procuration à Anne-Marie BERNARD
Jean-Louis MERLE a donné procuration à Charlyne BINET

ABSENTS : Néant

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en
Préfecture le
24 SEP. 2026

De la publication le
24 SEP. 2026

Demande de subvention CDAS 2026 (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité) pour les travaux RD 12 - Route de Tamié

Rapporteur : Monsieur Pascal BOULAY, Adjoint au Maire

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a instauré les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) afin d'apporter une aide aux Collectivités.

Ce dispositif est destiné à financer des projets d'investissement portés par les Communes et les intercommunalités.

La Commune de Faverges-Seythenex a décidé de déposer le dossier suivant :

- RD 12 – Route de Tamié – Création d'un plateau surélevé et aménagement d'un trottoir en sortie de Ville et installation de feux tricolores sur le passage piéton des escaliers de la Curiale.

Ces travaux vont permettre de :

- Sécuriser le cheminement des piétons en sortie de Ville le long du trottoir et empruntant les escaliers de la Curiale ;
- Sécuriser la traversée des riverains avec un passage piéton et des feux microrégulés ;
- Limiter les vitesses des véhicules ;

Une pose de signalétique réglementaire est également prévue, ainsi qu'un reprofilage de la route permettant de traiter les eaux pluviales.

Le montant du projet est évalué à **91 100 € HT**. La demande de subvention sollicitée est de 30 % du montant soit **27 330 €**.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 08/09/2026,

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour un montant estimé à **27 330 €** au titre des CDAS 2026 ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

**Le Secrétaire de séance,
Guillaume GASSIE**



**Le Maire,
Yves CREPEL**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.